



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 08./AONO/COM-YAGOUA/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE ROUTE COMMUNUNALE : AXE INTER
R0913-PASSERELLE KLEREO-HOUNOU-VADA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) / MINTP / EXERCICE 2022
MONTANT PREVISIONNEL : 27 000 000 FCFA

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de YAGOUA lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de YAGOUA, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des TRAVAUX DE REHABILITATION DE ROUTE COMMUNUNALE : AXE INTER R0913-PASSERELLE KLEREO-HOUNOU-VADADANS LA COMMUNE DE YAGOUA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Installations de chantier ;
- Abattage d'arbres ;
- Remblai en karal + terre pour remblai ponctuel et continu ;
- Reprofilage/compactage ;
- Création des fossés et divergents en terre à la niveleuse ;
- Ouvrage d'art.

3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, budget du **MINTP**, Exercice 2022, pour un coût estimatif total de :
Vingt-sept millions(27 000 000) de Francs CFA TTC

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché).

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de Quarante mille (40 000) francs CFA au titre des frais d'achat du dossier.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché), au plus tard le **15 JUIN 2022** à 14 heures, heure locale et devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE ROUTE COMMUNUNALE : AXE INTER R0913-PASSERELLE KLEREO-
HOUNOU-VADA DANS LA COMMUNE DE YAGOUA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION
DE L'EXTREME-NORD**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **Cinq cent quarantemille (540 000) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **15 JUIN 2022** à 15 heures précises dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

13. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **trente millions (30 000 000) de Francs CFA** ;
- e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil pour le cas du conducteur des travaux ;
- f) N'avoir pas exécuté un marché de route supérieur à **trente millions (30 000 000) de Francs** ;
- g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- h) Abandon ou non livraison de chantier pour les exercices 2018-2019 ;
- i) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- j) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

α

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Présentation de l'offre (04 critères)
- Le chiffre d'affaires (03 critères)
- L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Les références de l'Entreprise (10 critères)
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

14. Attribution du Marché

Le Maire de Commune de YAGOUA attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre - vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du Secrétaire Général de la commune de YAGOUA.

Yagoua, le 23 MAI 2022

Le Maire de la commune de Yagoua,

Ampliations:

- PREFET/MD (pour information et affichage)
- DDTP/MD (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/MD (pour archivage)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

